



DELIBERATION n° 22
En date du 25 mai 2021

**Portant sur le Projet « HERCULE » de
restructuration du
Groupe Electricité de France (EDF)**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 25 mai 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 11 mai 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Régine DE PAIVA, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire, M. HENRY Philippe, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Mme DE PAIVA Régine, Adjoints.
M. GLANDUS Bernard, M. SIMON Patrick, M. NANEIX Jean-Philippe, M. APPERT Brice, Conseillers Municipaux.

Sont présent(e)s en visio-conférence : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjointe.
Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme DESMOULIN Christelle, Mme TALLET Emilie, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, Mme TOUCAS Hélène, Mme MICAUD Océane, M. GAILLARD André, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mme COUTY Isabelle, Mme BASSALER Virginie, Conseillères Municipales. Leur pouvoir est donné à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle.

Vu les charges de fonctionnement prévisionnelles inscrites au titre de l'année 2021,
Vu le programme d'investissement proposé au titre de l'année 2021,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Monsieur le Maire, en soutien au SEHV, expose :

Considérant le projet de restructuration du groupe Electricité De France (EDF) nommé projet « HERCULE » connu à ce jour ;

Monsieur le Maire propose de prendre la présente délibération.

Le Conseil Municipal s'inquiète des éventuelles conséquences de ce projet « Hercule ».

Il affirme la nécessité de conserver :

- une maîtrise nationale sur l'outil de production d'énergie pour notre pays,
- un service public de l'énergie dans son intégralité.

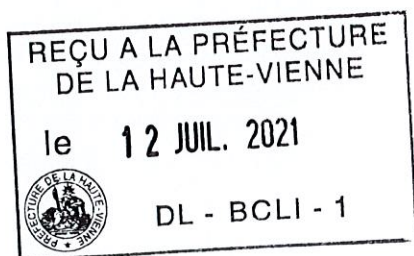
Il souhaite l'ouverture d'une large concertation sur ce projet pour la prise en compte de l'intérêt général du pays et la sécurisation de la distribution d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

PROPOSE

Article 1 : La présente délibération sera transmise à Mr le Préfet de la Haute-Vienne.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	15
Vote contre	1
Abstention	7
Ne participe pas au vote	0



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 01 Juillet 2021.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le 01 Juillet 2021

Publié le 01 Juillet 2021